



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS du Bureau métropolitain de Dijon métropole

Séance du jeudi 11 décembre 2025

Président : Monsieur REBSAMEN

Secrétaire de séance : Madame MONTEIRO

Convocation envoyée le 5 décembre 2025

Nombre de membres du Bureau métropolitain : 42
Nombre de membres en exercice : 42

Nombre de présents participant au vote : 38
Nombre de procurations : 4

Membres présents :

Monsieur François REBSAMEN	Madame Marie-Hélène JUILLARD-RANDRIAN	Madame Karine HUON-SAVINA
Madame Nathalie KOENDERS		Monsieur Nicolas SCHOUTITH
Monsieur Thierry FALCONNET	Madame Christine MARTIN	Madame Ludmila MONTEIRO
Monsieur Rémi DETANG	Monsieur Nicolas BOURNY	Monsieur Lionel SANCHEZ
Madame Sladana ZIVKOVIC	Madame Céline TONOT	Monsieur Gérard HERRMANN
Monsieur Jean-François DODET	Madame Nadjoua BELHADEF	Madame Dominique BEGIN-CLAUDET
Madame Françoise TENENBAUM	Monsieur Jean-Michel VERPILLOT	Monsieur François SARRON-PILLOT
Monsieur Jean-Patrick MASSON	Monsieur Hamid EL HASSOUNI	Monsieur Patrick CHAPUIS
Monsieur Dominique GRIMPRET	Madame Brigitte POPARD	Monsieur Jacques CARRELET DE LOISY
Madame Danielle JUBAN	Monsieur Guillaume RUET	Monsieur Didier RELOT
Monsieur Jean-Claude GIRARD	Madame Nuray AKPINAR-ISTIQUM	Monsieur Patrick BAUDEMMENT
Madame Claire TOMASELLI	Monsieur Laurent GOBET	Madame Monique BAYARD
Monsieur Philippe LEMANCEAU	Madame Dominique MARTIN-GENDRE	Monsieur Philippe BELLEVILLE

Membres absents :

Monsieur François DESEILLE pouvoir à Madame Marie-Hélène JUILLARD-RANDRIAN
Monsieur Antoine HOAREAU pouvoir à Madame Christine MARTIN
Monsieur Denis HAMEAU pouvoir à Madame Danielle JUBAN
Monsieur Christophe AVENA pouvoir à Monsieur Hamid EL HASSOUNI

OBJET : DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE, ATTRACTIVITE ET SOLIDARITES**Chenôve – Esplanade de Limburgerhof – Désaffectation et déclassement du domaine public – Engagement des formalités administratives préalables – Cession par promesse synallagmatique de vente**

Le Groupe « VYV 3 Bourgogne – Mutualité Française » souhaite procéder à la création, sur le territoire métropolitain, d'un nouvel équipement de santé mutualiste. Celui-ci doit permettre le développement de l'offre de soins, ainsi que des activités hospitalières, chirurgicales et médicales qui y seront exercées. Il est précisé que les locaux actuels de la Clinique Bénigne Joly situés à Talant ne sont plus adaptés aux besoins et ne permettent pas de répondre à la croissance des activités.

L'implantation de cet équipement a également pour objectif de renforcer le maillage territorial d'accès aux soins et d'améliorer la réponse aux besoins de santé du territoire. Le Groupe « VYV 3 Bourgogne » souhaite ainsi construire cet établissement de santé à Chenôve, esplanade de Limburgerhof. Ce site répond en effet à l'ensemble des critères et dispose de très bonnes conditions d'accessibilité et de desserte.

Il est indiqué que cette implantation intervient en cohérence avec le Programme Régional de Santé et avec la territorialité des grandes structures hospitalières existantes.

Cet équipement neuf, performant et pluridisciplinaire bénéficiera d'une surface dans l'œuvre de l'ordre de 15 000 m² et disposera d'une offre de stationnements adaptée aux besoins.

Afin que ce projet puisse être mis en œuvre, il convient d'engager les formalités administratives préalables à la désaffectation et au déclassement du domaine public de la partie de l'esplanade de Limburgerhof appartenant à la métropole, d'une superficie d'environ 2 950 m², actuellement à usage de stationnements. Il convient de préciser que ce site est peu utilisé et que le secteur environnant dispose de nombreuses places.

Il est proposé de céder ce tènement foncier moyennant le montant unitaire de 186 € le m², conforme à l'évaluation du Service du Domaine, qui sera versé en intégralité lors de la signature de l'acte de vente.

La cession se traduira par l'établissement d'une promesse synallagmatique de vente assortie de conditions suspensives relatives notamment à l'aboutissement de la procédure de déclassement du domaine public et à l'obtention de l'ensemble des autorisations administratives, d'urbanisme, environnementales et d'exploitation devenues définitives par l'absence de recours des tiers, de retrait administratif ou de déferé préfectoral. Cette vente est également subordonnée de manière indivisible à la cession par la Ville de Chenôve au Groupe « VYV 3 Bourgogne » de la partie de l'esplanade dont elle est propriétaire, qui interviendra selon des conditions financières identiques et dans le cadre d'une promesse de vente.

**Le Bureau,
après en avoir délibéré, décide :**

- **d'engager** les formalités administratives préalables à la désaffectation et au déclassement du domaine public métropolitain de l'emprise de terrain à usage de stationnements constituant une partie de l'esplanade de Limburgerhof située à Chenôve, telle que représentée sur le plan ci-annexé, d'une superficie de l'ordre de 2 950 m² ;
- **de céder** à la société « Clinique Bénigne Joly » - Groupe « VYV 3 Bourgogne » l'emprise de terrain ci-dessus visée, moyennant le prix de vente unitaire de 186 € le m², versé en intégralité lors de la signature de l'acte de vente ;
- **de dire** qu'il sera procédé à cette cession par promesse synallagmatique de vente, puis par acte notarié ;
- **d'approuver** le projet de promesse synallagmatique de vente annexé au rapport et d'autoriser Monsieur le Président à y apporter, le cas échéant, des modifications ne remettant pas en cause son économie générale, ainsi qu'à signer la promesse définitive ;

- **d'autoriser** Monsieur le Président à signer au nom de Dijon métropole, tous actes et documents à intervenir pour l'application de cette décision et Monsieur le Comptable des Finances Publiques à percevoir le produit de la vente.

SCRUTIN

POUR : 42

ABSTENTION : 0

CONTRE : 0

NE SE PRONONCE PAS : 0

DONT 4 PROCURATION(S)